Décharge 2017: Agence européenne pour l'environnement (AEE)

2018/2182(DEC) - 26/03/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2017 et d'approuver la clôture des comptes de l'Agence pour l'exercice considéré.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2017 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient **légales et régulières**, le Parlement a adopté par 508 voix pour, 124 voix contre et 1 abstention, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans le projet de résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences européennes :

États financiers de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence européenne pour l'environnement pour l'exercice 2017 est de 70 430 306 EUR, soit une hausse significative de 39,44 % par rapport à 2016. Cette augmentation est liée au futur rôle de l'Agence et aux nouvelles missions dont elle est chargée.

Gestion financière et budgétaire

Les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2017 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 99,97 %, identique à celui enregistré en 2016. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 89,04 %, une légère baisse de 0,78 % par rapport à l'exercice précédent.

Le Parlement a déploré le niveau élevé des annulations de reports de 2016 sur 2017, qui s'élèvent à 443 566 EUR, soit 10,55 % du montant total des reports, ce qui constitue une augmentation considérable de 5,16 % par rapport à 2016.

Les députés ont également fait une série d'observations concernant la performance, le personnel, les marchés publics et les contrôles internes. En particulier, ils ont noté que :

- l'Agence a obtenu des résultats satisfaisants en ce qui concerne les objectifs fixés dans le programme de travail annuel pour 2017. Toutefois, certaines activités n'ont pas pu être totalement menées à bien en raison de circonstances telles qu'une insuffisance des ressources humaines ou la livraison tardive de données ;

- au 31 décembre 2017, les postes au tableau des effectifs étaient pourvus à hauteur de 99,21 %, 126 fonctionnaires ou agents temporaires étant engagés sur les 127 postes autorisés au titre du budget de l'Union ;

- l'Agence continue de souffrir d'un déséquilibre entre les hommes et les femmes dans la composition de l'encadrement supérieur ;

- plusieurs faiblesses ont été relevées dans les procédures de recrutement et de passation de marchés.